





Cérémonie du 11 novembre



© Photos Jacques Douay

Un Grain SuCré  
Ateliers gourmands à domicile

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.ungrainsucre.com](http://www.ungrainsucre.com)  
 f @ •06.72.34.00.76 • ungrainsucre@gmail.com

Particuliers - Associations - Professionnels 21410 Malain

La Beauté Alex'ellence

Institut de Beauté  
Savigny-sous-Mâlain

Épilations - Onglerie  
Soins visage et corps  
Maquillage - Bellypainting  
Rehaussement de cils  
Vente de produits

Tél. 07 88 23 85 08  
[www.la-beaute-alexellence.fr](http://www.la-beaute-alexellence.fr)

**Artisan Couvreur**  
Neuf ♦ Rénovation ♦ Entretien  
Tous types de couvertures  
Tuiles ♦ Ardoises...  
Zinguerie  
Cuivre ♦ Zinc ♦ Inox...

**ROZE  
NICOLAS**  
COUVERTURE-ZINGUERIE

21410 MÂLAIN  
[www.couverture-zinguerie-roze.com](http://www.couverture-zinguerie-roze.com)

09 50 18 53 94  
♦ ♦ ♦  
06 24 16 45 71

**Tabac - Presse - Loto**  
de la Vallée de l'Ouche

**NON STOP 6h / 20h - 7J/7**

44 grande rue du haut - Fleurey-sur-Ouche  
03 80 33 66 34



## Une nouvelle école élémentaire

L'événement Mâlois de cet automne aura été sans conteste l'installation des enfants dans leur nouvelle école.

Des générations de petits Mâlois ont usé leurs pantalons et leurs blouses sur les bancs de l'école de notre village. Des dizaines d'instituteurs et institutrices l'ont fait vivre et ont instruit des centaines d'enfants de Mâlain, puis de Prâlon et Baulme-la-Roche et enfin de Savigny, dans les salles de classe installées dans le bâtiment municipal depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle.

L'évolution de notre école est liée à l'évolution de nos communes qui ont connu une croissance démographique régulière ces dernières années. Notre territoire est dynamique et attractif. Ce sont des communes accueillantes où de nouveaux venus ont choisi de s'installer.

Avec cette évolution nous avons dû prendre en compte le fait que la coexistence dans un même bâtiment des services administratifs communaux et de l'Education Nationale devenait de plus en plus difficile et requérait plus d'espace, de sécurité et de confort nécessaires aux uns et aux autres. Nous avons également pris en compte la loi relative à l'accès aux personnes à mobilité réduite dans tous les bâtiments accueillant du public. La construction d'une école sur un territoire est le plus beau témoin de sa vitalité, c'est un acte majeur pour son avenir. Avoir ce privilège est d'une rare importance. Surtout quand il intervient à la fin d'un long processus et que la qualité de la réalisation s'avère être à la hauteur de nos attentes. Nous sommes fiers de ce résultat en songeant à tout ce qu'il a fallu mettre en œuvre, à tous les obstacles qu'il a fallu vaincre pour atteindre cet objectif.

Nous concrétisons notre volonté d'œuvrer à l'épanouissement et au développement de nos enfants. Ils sont le renouveau, la pérennité et la continuité. Leur réussite est donc pour nous un enjeu majeur. L'école est l'institution fondamentale de la République, celle qui lui donne son sens et sa grandeur. C'est la victoire de l'accès au savoir pour tous, de l'égalité des chances, l'élément incontournable de la démocratie et de la citoyenneté. Sans cela, il n'y a pas de société de progrès, de société solidaire, de société responsable, de société fraternelle.

Nicolas BENETON

### Inauguration de l'école

**Samedi 10 décembre - 11h**

Ecole élémentaire

### Marché de Noël

**Samedi 10 décembre - 11h à 20h**

Esplanade et salle des fêtes

### Voeux du maire

**Samedi 7 janvier**

Salle des fêtes

### Les Nuits de la lecture

19 au 22.01.23

sur le thème de « la peur »

[www.nuitsdelalecture.fr](http://www.nuitsdelalecture.fr)

Bibliothèque

### Assemblée générale du GAM

**Samedi 21 janvier**

Salle des fêtes

### Festi'valouche

**3 et 4 mars 2023**

Salle des fêtes

# SUPER U

## SOMBERNON

AVENUE DE LA BRENNE - 21540 SOMBERNON  
TÉL. 03 80 33 32 04 - FAX : 03 80 33 35 17



SARL  
Services à la Nature  
élagage respectueux  
abattage  
création

Entreprise  
Frédéric  
Cruet

entretien des jardins

agrément  
services à  
la personne

06 06 74 47 17  
26 rue Gaudot 21410 Mâlain



COUVERTURE - ZINGUERIE

Christophe BORDE

6 rue de la Poste  
21410 MALAIN

Tél / Fax : 03 80 49 74 39 - GSM : 06 76 18 15 02



## Le PIZZAIOLOGUE

le spécialiste de la pizza à emporter

Egalement fait maison :  
Nems, rouleaux de printemps

depuis  
10 ans  
sur Mâlain

Tous les vendredis à Mâlain à partir de 18h  
Entre l'église et la Mairie

☎ 06 83 00 43 30

## → État Civil

### Naissances



WERNER Gaspard, 17 juillet 2022

GAREL Tao, 27 juillet 2022

RAPP Alba, 4 août 2022

CHAIX Eugène, 30 août 2022

### Mariages



HUREZ Romain et MAGNIERE Clara, 11 juin 2022

BOUTAVANT Nicolas et BLIN Valérie, 25 juin 2022

MINOTTE Philippe et GEDOUX Sylvie  
15 octobre 2022

### Décès



TROISGROS épouse JAULT Edith, 8 mai 2022

ROZE Jean-Claude, 26 juin 2022

PINSON Marie, 18 août 2022

DOUTEAUX Bernard, 27 août 2022

SAINT-DIZIER Michèle, 1er septembre 2022

LERNOULD Lorenzo, 4 septembre 2022

HURST Emmanuel, 13 septembre 2022



09 mai 2022

*Etaient présents : Mme Cécile BAILLARGEAULT – M. Nicolas BENETON – Mme Cerise BLOUIN – M. Pascal CHAUVENET – M. Guillaume COLIN – Mme Françoise DUSSET – Mme Jasmine FEDOR – M. Loïc JUPILLE – M. Alexandre LACROIX – M. Arnault LEMAIRE – Mme Claire SALOMON – M. Cédric SELLENET – Mme Amélie SICAUD*

*Absente non excusée : Mme Luana ARGOLAS*

## 1 – CCOM – NOMINATION DÉLÉGUÉ CLECT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Pascal CHAUVENET comme membre élu de la CLECT.

## 2 – POURSUITE DE LA DUP

Un projet de délibération est en cours, le conseil municipal la validera lors de la prochaine séance.

## 3 – DEVIS TRAVAUX

\* Réfection de la rue d'Aval : 2 devis ont été présentés, le conseil municipal, après en avoir délibéré retient le devis de l'entreprise VASSEUR pour un montant de 9 063.84 € TTC. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

\* Réfection du Chemin des Poneys (Chemin du Pré Mary) : 2 devis ont été présentés, le conseil municipal, après en avoir délibéré retient le devis de l'entreprise VASSEUR pour un montant de 8 149.67 € TTC. Le conseil municipal valide cette proposition par 6 voix « POUR » 5 voix « CONTRE » et 3 abstentions.

\* Salle des fêtes : Le conseil municipal, après en avoir délibéré retient les devis de l'entreprise SEB ELEC pour un montant de 1 758 € TTC concernant les travaux de la petite salle et celui d'un montant de 675 € TTC concernant les travaux à effectuer suite au rapport rendu par la société VERITAS. Le conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité.

## 4 – DM 1 EMPRUNT CDC

Le Maire informe que l'état d'exécution du budget nécessite des réajustements d'inscriptions budgétaires pour le paiement de l'emprunt 5035629 (Réhabilitation logement) à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la présente décision budgétaire modificative n°1 :

## Investissements - Dépenses

C/1641 : Emprunts en euros ..... +5.95 €

C/2033 : Frais d'insertion ..... - 5.95 €

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

- Service civique : Une convention avec BINOME21 avait été prise le 28 juin 2021 avec la commune, un jeune volontaire a été recruté pour la période de mai à octobre 2022.
- 4 et 5 juin 2022 : Foire des Sorcières, la mairie propose de prendre en charge la location d'une benne à déchets via la CCOM.
- Une convention entre le GAM, la CCOM et la commune a été approuvée, afin de faire assurer par un agent de la CCOM les ouvertures du château les après-midis du mercredi au dimanche du 8 juin au 31 août, avec un espace d'information touristique.
- La municipalité a rencontré des jeunes entrepreneurs qui ont un projet de maraichage qui nécessiterait la modification du PLU, une étude est en cours.
- Une proposition de formation aux premiers secours sera envoyée à l'ensemble du conseil municipal.
- Un système de parc à voitures électriques pour mise à disposition au public sera étudié par la commission environnement.
- 12 et 19 juin 2022 : Elections législatives, le conseil organise le bureau de vote.
- 13 juillet 2022 : Le feu d'artifice a été validé et sera tiré par notre conseillère municipale Bérénice Toutant.

Date du prochain conseil : 7 juin 2022 à 20h00

La séance est levée à 22h00.

*Le Maire, Nicolas BENETON*



07 Juin 2022

*Etaient présents :* Mme Cécile BAILLARGEAULT – M. Nicolas BENETON – Mme Cerise BLOUIN – M. Pascal CHAUVENET – M. Guillaume COLIN – Mme Françoise DUSSET – Mme Jasmine FEDOR – M. Loïc JUPILLE – M. Alexandre LACROIX – M. Arnault LEMAIRE – Mme Bérénice TOUTANT

*Absents excusés :* Mme Luana ARGOLAS (procuration à Bérénice TOUTANT) – Mr Cédric SELLENET (procuration à Pascal CHAUVENET) – Mme Amélie SICAUD (procuration à Arnault LEMAIRE)

## 1 – AJOUT DE DÉLIBÉRATION

Destination des coupes de bois pour l'année 2023

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

## 2 – AVIS MOTIVÉ DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES CONCLUSIONS DÉFAVORABLES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PRÉALABLES À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EMPORANT ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°15 INSTITUÉ AU PLU

Conformément à l'article R.112-23 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le conseil municipal est appelé à émettre son avis (dans un délai de trois mois à compter de la transmission des conclusions du Commissaire Enquêteur au maire) par une délibération motivée dont le procès-verbal sera joint au dossier final de demande d'expropriation transmis au Préfet.

C'est donc sur la base des remarques formulées dans les conclusions du Commissaire Enquêteur que le conseil municipal entend motiver son intention de poursuivre la déclaration d'utilité publique en apportant un argumentaire détaillé.

**- Aucune démarche amiable n'a été tentée par l'expropriant avant le lancement de la procédure de DUP ;**

S'il est vrai que la Commune n'a pas explicitement demandé l'acquisition de la parcelle aux propriétaires, il n'en reste pas moins qu'ils ont pu juger du refus potentiel d'une telle démarche compte-tenu du contexte actuel avec les propriétaires fonciers. En effet, la difficulté d'acquisition à l'amiable exposée dans le dossier résulte d'une multitude de situations rencontrées par ces derniers et détaillées en partie dans le dossier.

Le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique n'impose pas une démarche d'acquisition à l'amiable préalable, le Conseil d'Etat a pu également trancher en faveur du caractère « intermédiaire » de la DUP, analysée comme constituant un acte non réglementaire et non créateur de droit puisque ce n'est pas la DUP qui engage le transfert de propriété mais l'ordonnance du juge d'expropriation lorsqu'il y a défaut de cession amiable. Une négociation amiable doit obligatoirement être engagée par l'expropriant à compter de la publication de l'acte portant déclaration d'utilité publique, c'est à défaut d'accord que le juge prononce le transfert de propriété par voie d'ordonnance. Il est donc certain qu'une démarche d'acquisition à l'amiable sera engagée par la Commune en temps voulu.

**- Le dossier d'enquête comporte des incohérences d'une part au niveau de la superficie de l'emplacement réservé n° 15 (180 ou 186 m<sup>2</sup>) et d'autre part en ce qui concerne les références cadastrales de la parcelle objet de la DUP pour laquelle plusieurs variantes cohabitent dans les documents mis à la disposition du public ;**

La délibération du Conseil Municipal en date du 20/09/2021 stipule expressément l'emprise retenue de 180m<sup>2</sup> au titre du projet de DUP. Cette différence d'emprise liée aux référentiels cadastraux utilisés est au bénéfice des propriétaires puisque l'estimation des domaines a été faite sur une emprise de 186m<sup>2</sup>. Cette même problématique s'applique en ce qui concerne les références cadastrales en fonction des sources mobilisées pour le montage du dossier, cette distinction n'est toutefois pas de nature à remettre en cause le dossier d'autant que la parcelle est clairement identifiée sur les plans graphiques et les pièces constitutives du dossier de DUP.

**- Il est fait référence dans le dossier d'enquête à des études conduites sur le coût et la faisabilité d'une voirie débouchant sur la rue Boudrot pour rejeter cette solution alternative. Or, ces études n'ayant jamais été menées, il est impossible d'effectuer une comparaison fiable du projet avec cette solution alternative ;**

Contrairement à ce qui est relaté dans les conclusions du Commissaire Enquêteur, des études ont été engagées dans le cadre du montage de l'AFUP (études qui ont servi de base lors de la mise en œuvre de la déclaration de projet), lesquelles ont également permis de mettre en évidence les impacts potentiels qu'engendrerait le dénivelé existant au débouché de la voie d'accès interne à l'Ouest de l'opération. En effet, la topographie présente un dénivelé de plus de



trois mètres qui nécessite des remblais et l'aménagement d'une pente sur la voirie qui pénalise l'équilibre budgétaire de l'opération.

À l'inverse, la possibilité de raccorder l'opération depuis la parcelle A276 sise plus à l'Est de l'opération ne présente pas de lien fonctionnel avec la future opération et les conditions de raccordement ne sont pas cohérentes et nécessitent des investissements financiers supplémentaires susceptibles de modifier l'équilibre budgétaire de l'opération.

**- Il existe un risque de spoliation des propriétaires du fait d'un trop grand écart de temps entre l'expropriation susceptible d'intervenir à court terme et le début des travaux du projet d'AFUP dont la date est très incertaine du fait d'une disponibilité en eau potable insuffisante conditionnant l'autorisation préfectorale ;**

L'AFUP est actuellement en stand-by au niveau de la Préfecture compte-tenu des problématiques d'eau potable constatées sur le territoire. Mais ces problématiques sont au cœur des réflexions engagées par la Communauté de communes dont l'objectif est d'augmenter le niveau de rendement du réseau d'eau potable et de réduire les fuites et besoins de prélèvements sur la nappe. Les réflexions des élus communautaires s'inscrivent également dans la démarche d'élaboration du Schéma de Développement Territorial engagée par la Communauté de Communes. Compte-tenu de ces éléments, les capacités d'alimentation en eau potable semblent être assurées dans un avenir proche.

De manière générale, il existe toujours un principe de temporalité à prendre en compte, plus largement supporté par l'expropriant qui se doit de tenir compte des délais d'acquisition par voie d'expropriation pour mettre en œuvre son projet. Aussi, il n'est pas justifié de mettre en avant le risque de spoliation des propriétaires en cas de réalisation reportée de l'opération dans le temps considérant notamment que l'emprise expropriée fait l'objet d'un emplacement réservé qui limite les droits à bâtir pendant toute la durée d'application du PLU et permet de « contenir » le prix des domaines tel qu'estimé dans le cadre de la DUP.

**- Une incohérence relevée au PLU entre OAP textuelles et OAP graphiques concernant le projet de voirie entre l'AFUP « La Corvée » et la rue Maurice Béné semble fragiliser la procédure de DUP.**

Cette incohérence n'a pas lieu d'être sachant que les OAP s'appliquent dans une notion de compatibilité et non de conformité, et que les dispositions textuelles prévoient une solution alternative en fonc-

tion du parti d'aménagement retenu. Le projet retenu au titre de la DUP n'est donc pas incompatible avec les OAP.

Vu le Code de l'Expropriation, et notamment ses articles R.121-1 et suivants, R.112-1 et suivants, R.131-4 et suivants,

Vu les éléments du dossier d'enquête publique conjointe

Vu l'arrêté préfectoral n°34 en date du 11/01/2022 portant ouverture conjointe de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire correspondante

Vu les conclusions du CE transmis par la Préfecture en date du 10/03/2022, défavorable au titre de la Déclaration d'utilité publique

Vu le procès-verbal tel qu'il est présenté en conclusion

Considérant les conclusions défavorables du commissaire enquêteur et les réponses apportées par M. le Maire telles qu'exposées,

Considérant l'intérêt général du projet et la nécessité de transmettre la délibération motivée et le procès-verbal du conseil avant le 10/06/2022 pour poursuivre la DUP,

Considérant que le projet prévu par la déclaration d'utilité publique porte sur une opération prévue dans le Plan Local d'Urbanisme de MALAIN approuvé le 01/02/2012 et modifié le 16/12/2019,

Considérant les motivations présentées ci-dessus, qui complètent celles exposées dans le dossier d'enquête publique, qui réitèrent l'utilité publique de l'opération et la nécessité d'acquérir l'emprise de l'emplacement réservé n°15,

Considérant que la procédure de négociation amiable pourra et devra être engagée avec les propriétaires fonciers après l'obtention de la déclaration d'utilité publique,

Considérant le procès-verbal présenté tel qu'il sera transmis au Préfet.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 abstentions :

- De réitérer son engagement dans la procédure de déclaration d'utilité publique initiée,

- De répondre aux conclusions et avis du conseil municipal sur la base de l'argumentaire détaillé



- De rappeler vouloir poursuivre la démarche engagée en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique malgré l'avis défavorable du Commissaire Enquêteur,

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal

- De charger Monsieur le Maire de transmettre cet avis ainsi que le procès-verbal du conseil municipal au Préfet.

- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

### 3 – PUBLICITÉ DES ACTES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicités des actes de la commune :

- Soit par affichage et/ou par publication papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. À défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicités, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicités, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant que la commune de Mâlain dispose bien d'un site internet, mais qu'une partie non négligeable de ses habitants n'y ont pas accès, et ce pour diverses raisons,

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Mâlain afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage (à la mairie et aux différents lavoirs de la commune)
- Publications papier consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture au public,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'adopter la proposition du Maire, qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

### 4 – DESTINATION DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNÉE 2023

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le décret n°2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 214-5 du code forestier

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière;

Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention :

PREMIÈREMENT,

APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2023 (coupes réglées) :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
6d	3.55	E2
7d	6.04	E2
15a	3.08	SAN



## DEUXIÈMEMENT,

DECIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2023 :

VALIDE LE CHOIX PROPOSE PAR L'ONF DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT NEGOCIES DE GRE A GRE POUR LA COUPE n° 6d, 7d, 15a ET POUR LES PRODUITS MIS EN VENTE FACONNES (VENTES PUBLIQUES ET/OU EN VENTES SIMPLES DE GRE A GRE)

Il mandate l'ONF, pour les ventes de gré à gré, afin de mener les négociations et lui faire une proposition de prix, dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires.

Essence concernée Pin et volume approximatif envisagé 200 m<sup>3</sup>.

Par cette validation le conseil accepte la vente groupée conclue en application de l'Art L214-6 du code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2<sup>ème</sup> mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot regroupé. Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune, et le contrat conclu par l'ONF. En cas de ventes et exploitations groupées, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention nécessaire à sa mise en œuvre.

## TROISIÈMEMENT,

ACCEPTE sur son territoire communal relevant du régime forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le règlement National d'Exploitation Forestière.

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et place de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

## 5 – MISE À DISPOSITION DE SALLES À LA CCOM

Le Maire présente la demande de la Communauté de Communes Ouche et Montagne pour utiliser la salle des fêtes et la salle de motricité de l'école maternelle durant les mois de juillet et août dans le cadre des activités extrascolaires et s'engage à rendre les lieux propres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de mettre la salle des fêtes et la salle de motricité de l'école maternelle à disposition de la Communauté de Communes Ouche et Montagne durant les mois de juillet et août dans le cadre des activités extrascolaires.

DECIDE que cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire au dossier : Le conseil est informé que les personnes qui sont entrées par effraction dans la salle des fêtes en octobre 2020 ont été condamnées à rembourser l'armoire détruite.

## 6 – DM ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX 3<sup>ÈME</sup> TRANCHE

Le Maire informe que l'état d'exécution du budget nécessite des réajustements d'inscriptions budgétaires pour le paiement de l'enfouissement des réseaux Rue Maurice Béné 3<sup>ème</sup> tranche

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la présente décision budgétaire modificative n°2 :

Investissements - Dépenses

C/2041511 : Biens mobiliers, matériel et étude (opération 100) .....+ 32 877.98 €

C/2111 : Terrains nus (opération 46) - 32 877.98 €

## 7- QUESTIONS DIVERSES

Lors de sa séance du 16 novembre 2021, le conseil municipal a lancé l'étude de faisabilité pour le projet d'aménagement de la rue Maurice Béné et une consultation auprès de paysagistes concepteurs a donc été diffusée. Plusieurs besoins sont à l'origine de ce projet :

- l'aménagement et la mise en valeur des abords directs de la mairie et des écoles ;
- la création de lieux de convivialité ;



- la reconnexion spatiale des différents équipements de la commune ;
- un partage équilibré des espaces publics, favorisant les modes de déplacement doux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'étude de faisabilité du projet d'aménagement de la rue Maurice Béné pour un montant de 11 160 € HT.
- SOLLICITE le programme LEADER du pays Auxois Morvan à hauteur de 8 928 euros,
- AUTORISE l'autofinancement à appeler du FEADER et à être majoré le cas échéant,
- PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune.
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
- DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide sollicitée ou attribuée	Montant dépense	%	Montant de l'aide
LEADER sollicitée	11 160 €	80%	8 928 €
Autofinancement			2 232 €

## 8 – QUESTIONS DIVERSES

- Etude de faisabilité rue Béné : 2 réunions de concertation vont être organisées avec les riverains de la rue Béné.
- Service civique : Dorian le jeune volontaire recruté a commencé des ateliers le 28 mai avec nos seniors qui ont répondu présents pour cette première journée.
- ONF : Le conseil souhaite s'engager dans la démarche îlots d'avenir : démarche de plantations et de gestions expérimentales
- Château : Le SDIS nous demande de prévoir une bâche défense incendie.

La séance est levée à 21h30.

*Le Maire, Nicolas BENETON*

12 septembre 2022

*Etaient présents : Mme Luana ARGOLAS - M. Nicolas BENETON – Mme Cerise BLOUIN – M. Pascal CHAUVENET – M. Guillaume COLIN - Mme Françoise DUSSET – Mme Jasmine FEDOR – M. Alexandre LACROIX - M. Arnault LEMAIRE – Mme Claire SALOMON – Mr Cédric SELLENET - Mme Amélie SICAUD*

*Absents excusés : Mme Cécile BAILLARGEAULT (procuration à Arnault LEMAIRE) - Mme Bérénice TOUTANT - M. Loïc JUPILLE*

## 1 – BAIL LOGEMENT COMMUNAL

Suite au départ de Mme Carine MUYARD FRELIN le 30/09/2022, le conseil municipal autorise le Maire à signer un bail dans les mêmes conditions avec le nouveau locataire (loyer principal mensuel de 511.06€) à partir du 01/10/2022.

## 2 – ACCORD DE PRINCIPE DES COMMUNES MEMBRES SUR LE PROJET SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL 2021-2031

Compte-tenu du contexte législatif et réglementaire actuel, le développement et l'aménagement de la Communauté de Communes doivent répondre à des enjeux partagés en vue d'assurer une cohérence globale et équilibrée du territoire à court, moyen voire long terme.

Initié courant 2020, l'avant-projet du schéma de développement territorial a été approuvé par le conseil communautaire par délibération en date du 02/06/2022. Ce document, à portée non prescriptive, permet de traduire une volonté d'engager et mettre en œuvre une vision prospective du développement intercommunal, en cohérence avec les enjeux et contraintes relevés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil délibère et décide :

De prendre acte du schéma de développement territorial, notamment des axes stratégiques de développement et du plan d'actions.

Valide son adhésion au schéma de développement territorial tel que présenté, la Commune s'engageant à traduire la mise en œuvre des actions identifiées dans les futures opérations d'aménagement communales

Dit que la présente délibération sera affichée en mairie et transmise à la communauté de communes.



## 3 – CONVENTION D'ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE MALAIN ET PIERRE BORDE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention avec le M. Pierre BORDE annexée à la présente délibération

AUTORISE le maire à signer la convention et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

## 4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification du temps de travail du poste d'adjoint technique territorial titulaire à temps non complet de 9h08 à 11h08 hebdomadaires annuels à compter du 01/09/2022.

## 5 – ACQUISITION DE BIENS SANS MAÎTRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire d'une parcelle (A 1629) est décédé depuis plus de 30 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'exercer les droits qui lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir la parcelle en question.

## 6 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le conseil, à l'unanimité, désigne Mme Bérénice TOUTANT en qualité de correspondant incendie et secours.

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

- Chantier mairie/école : Les travaux de l'école sont achevés, le lancement de la 2<sup>e</sup> phase (mairie/logement/bibliothèque) est en cours de programmation.
- Fibre : Les travaux de raccordement ont débuté début septembre.
- Chasse : Une solution est en cours afin d'avertir les habitants/promeneurs des jours et lieux de chasse.
- 2 courriers vont être envoyés à des riverains dont les objets sont les suivants :
  - 1) Demande d'enlèvement de jardinières posées sur le domaine public
  - 2) Demande d'effectuer des travaux de rebouchage sur la voirie.

Date du prochain conseil : Le 21 novembre 2022 à 20h00

La séance est levée à 21h00.

*Le Maire, Nicolas BENETON*

## Enquête « Covoiturage »

À la suite de nombreuses demandes d'habitants concernant le covoiturage, nous souhaitons recenser, dans un premier temps, les personnes intéressées. Pour cela, nous vous proposons de compléter le formulaire en ligne (quelques minutes seulement) en nous indiquant les jours et horaires de vos trajets ainsi que la destination.

En fonction des retours, nous pourrions imaginer les solutions possibles afin de mettre en relation conducteurs et passagers intéressés. Merci !



## Estimation - Vente

**Steve Petot**  
Consultant immobilier  
**06 45 77 00 83**



**LAFORÊT**

[www.laforet.com/dijon-portesdusud](http://www.laforet.com/dijon-portesdusud)

LAFORÊT - 13 rue Gaudot - 21410 MÂLAIN - [stpetot@laforet.com](mailto:stpetot@laforet.com)



## Jardinons Mâlain

Durant l'été, les jardiniers se sont relayés pour arroser les plantations. Une première « saison » pas évidente avec des températures très élevées qui ont eu raison de quelques plants (courges, concombres, haricots et fèves). Mais avec tout de même le plaisir de récolter et déguster les premiers légumes et fruits du jardin : tomates, fraises, framboises.

Le 9 octobre dernier, les jardiniers se sont retrouvés par une belle matinée ensoleillée. L'occasion d'éclaircir les fraisiers, d'arracher les pieds de tomates. Du fumier du poulailler communal a été étalé sur cet espace. Le moment aussi de planter ail, oignons, échalotes, fèves, roquette sauvage, mâche, estragon, menthe, mélisse agrémentés avec des iris !

Les jardiniers ont également échangé sur l'installation d'un cabanon, notamment pour poser les outils et arrosoirs.

Intéressés ? Envoyez-nous un mail à [comitemalain@gmail.com](mailto:comitemalain@gmail.com).



## Mardis après-midis conviviaux

De fin mai à début octobre, Dorian BAYONNE, jeune en service civique, est venu les mardis après-midis pour partager de bons moments avec les seniors, en compagnie d'un membre de l'équipe municipale.

Il a rendu une visite régulière à certains habitants de Mâlain, et a participé activement aux animations collectives proposées.

Un atelier d'accompagnement numérique a été planifié une fois par mois, pour se familiariser ou se perfectionner en informatique sur des tablettes et sur les téléphones portables, avec l'intervention également de France Services.

Plusieurs sorties ont été organisées :

- Promenade le long du canal de St-Victor-sur-Ouche jusqu'à l'écluse de la Charme
- Balade autour du réservoir de Panthier
- Visite de la Cité de la gastronomie et du vin à Dijon
- Découverte du sentier des cadoles dans le parc de la Combe à la Serpent

Des petites sorties sur les chemins de Mâlain et des jeux ont été privilégiés en cas de forte chaleur.

Bonne nouvelle ! Philomène, également en service civique, nous a rejoint début novembre et voici la suite du programme :

- mardi 22 novembre : balade au parc de la Colombière à Dijon
- jeudi 8 décembre : déjeuner puis promenade dans Dijon pour voir les décorations de Noël et visite du musée des Beaux-Arts
- mardi 20 décembre : atelier sur le thème de Noël
- mardi 3 janvier : atelier informatique avec l'intervention de France Services
- mardi 17 janvier : tour du lac Kir avec animation prise de photos
- mardi 31 janvier : atelier décoration pour la Foire des Sorcières 2023

Vous souhaitez un renseignement ou vous inscrire ? Merci de contacter Arnault LEMAIRE au 06 16 27 14 88





## Les festivités du 14 juillet

Cette année, les festivités se sont déroulées sur deux jours. Le 13 au soir avec le concert de l'harmonie du Val d'Ouche, un apéritif offert par la mairie, un repas citoyen dans le jardin de la mairie, la désormais traditionnelle « retraite aux lampions » accompagnée par la Batucad'ouche, suivie du feu d'artifice (Merci à Bérénice et ses petits camarades) et d'une soirée musicale avec Dj Gaga.

Le lendemain, les jeunes du village se sont mobilisés pour proposer un après-midi jeux intitulé « 14 en folie » : au programme courses en sac, ventri-glisse, chamboule tout, pétanque ciblée, quilles, lancer d'espadrilles, tir à la corde...

La Mairie avait également invité la photographe de l'étape, Jessica VUILLAUME, pour poursuivre les portraits d'habitants du village « A Mâlain j'aime ». L'idée : se faire tirer le portrait avec sa tenue ou/et son objet préféré.

Une parenthèse festive, ensoleillée et conviviale !



## Arts et Scènes / Apéro-concert (15 octobre)

Plus d'une centaine de personnes ont participé à cette soirée sous le signe de la musique organisée dans le cadre d'Arts et Scènes.

ART'REF a « chauffé » la salle des fêtes avec des reprises allant de ZZ Top à Cabrel, en passant par les Stones. Puis « Du monde au balcon », un ensemble de six musiciens qui joue avec des instruments de fanfare, est venu distiller du groove avec une batterie envoiante, des cuivres énergiques et majestueux.



## Ludofolies et Expert Game (14 et 16 octobre)

Deux événements, deux publics : « Expert Game » pour joueurs avertis le vendredi soir et « Ludofolies » tout public le dimanche. L'occasion de se retrouver et de tester de nouveaux jeux de société, dans une ambiance bon enfant et conviviale ! Malgré une journée très ensoleillée, la fréquentation a été au rendez-vous !





Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, date de notre rentrée pour cette année scolaire, nous sommes dans les nouveaux locaux. Le déménagement s'est très bien passé grâce à l'aide de parents et d'élus que nous remercions.

Cette nouvelle école est très agréable, lumineuse et fonctionnelle avec 4 classes, une salle de réunion, un bureau pour la direction, un grand hall d'entrée et un espace devant chaque salle qui permet aux enfants de se déshabiller et de se déchausser aisément.



« Il y a plus de choses, un plus grand tableau, un rideau rouge, plein de fenêtres. »  
**Lucian**

« La classe est beaucoup plus grande, j'ai ressenti dans mon cœur que c'était encore plus beau que l'année dernière. »  
**Callie**

« Ce qui m'a fait bizarre, c'est qu'on avait une nouvelle maîtresse et un grand tableau. »  
**Nina**

« Je me suis dit : ouah ! Il y a plus de choses que l'année dernière dans un plus petit bâtiment. »  
**Maëlle**

« Ça m'a fait bizarre, mais j'avais hâte de visiter. »  
**Zoé**

« J'étais contente d'entrer dans un nouveau bâtiment. »  
**Giselle**

« Le jaune me faisait mal aux yeux, mais je me suis habituée. Les fenêtres sont jolies avec le bois. »  
**Agathe**

« Ils ont bien travaillé, on a une gentille maîtresse. »  
**Maël**

« Ça faisait bizarre de rentrer et de changer de classe. »  
**Valentin**

« Ce qui m'a fait bizarre, c'était le jaune, mais je me suis habituée. »  
**Eline**

« C'est joli. On a une nouvelle maîtresse et un grand tableau. »  
**Noémie**

« La classe est bien meilleure. Il y a plein de fenêtres. J'étais ultra pressé de découvrir la classe. »  
**Hugo**



Cette année Mme Virloup Laëtita est l'enseignante de la classe des CE1 /CE2 avec 24 élèves ( 12 CE1/ 12 CE2 )

Nous lui souhaitons une bonne année scolaire à Mâlain avec ses élèves et dans ces nouveaux locaux.

M. Bénéton quant à lui a toujours la classe des CM1/CM2 avec 26 élèves ( 13 CM1/ 13 CM2 ) et pour ma part j'ai cette année un cours unique avec 16 CP.

Les effectifs sont stables avec 66 élèves ( 64 élèves l'année scolaire précédente )

Des élèves ont déménagé, mais nous avons accueilli quelques nouvelles familles et leurs enfants à qui nous souhaitons la bienvenue à Mâlain.



classe des CE1 CE2

Dès le mois de septembre les élèves de CP / CE1 /CE2 se sont rendus à Saulieu, dans le cadre de la célébration du centenaire de l'ours de Pompon. Ils ont visité le Musée Pompon et ils ont pu profiter d'une exposition dans la ville du sculpteur Michel Bassompierre sculpteur animalier lui aussi.

Quant aux élèves de CM1/CM2, ils ont participé à une journée citoyenne à Dijon.

*Marie-Christine Royer, Directrice école élémentaire*



classe des CP



## Journée de la citoyenneté et des valeurs de la République

Jeudi 29 septembre nous sommes allés en bus à Dijon, au parc de la Colombière où étaient organisés 40 ateliers sur les thèmes des valeurs de la citoyenneté, de la République, du sport et de la santé publique.

Nous sommes partis à 9h00 en bus. Nous n'avons pas eu de chance car il a plu une grande partie de la journée. Nous avons pique-niqué dans la salle d'entraînement de tir de la police.

Nous avons rencontré différentes associations qui œuvrent dans le domaine social. Nous avons travaillé sur le droit des enfants.



Les forces de sécurité nous ont présenté leurs métiers et leurs véhicules



Nous avons fait un quizz sur les jeux olympiques, ils nous ont montré un clip sur les valeurs de l'olympisme : l'excellence, l'amitié et le respect.

Des gens de la protection civile nous ont expliqué comment sauver quelqu'un qui s'étouffe



Nous avons pratiqué différents sports : du tir laser, de la boxe.

Nous avons participé à une activité de recyclage.

Nous avons fait des jeux sur les dangers quotidiens, sur la construction européenne.

C'était bien car on a appris plein de chose en nous amusant

Les CM1 et CM2





## → Nouveau site internet

La CCOM s'est dotée d'un nouveau site internet depuis fin septembre, plus accessible. Il comporte notamment :

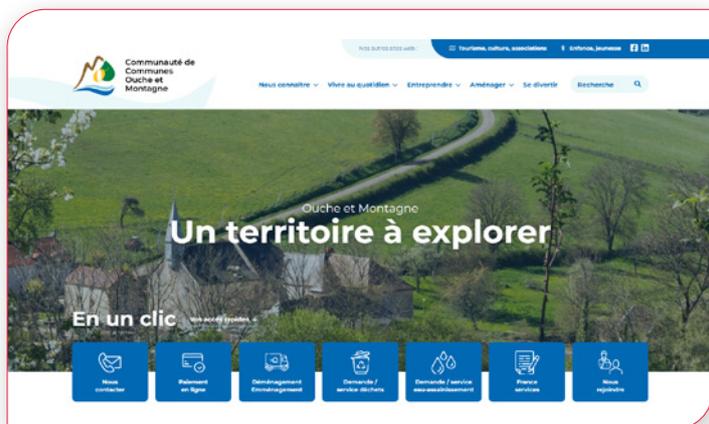
**5 grandes rubriques** : Nous connaître (territoire, organisation, compétences, budget, offres d'emplois...), Vivre au quotidien (enfance/jeunesse, services à la personne, déchets, eau, assainissement...), Entreprendre (zones d'activités, fonds régional des territoires, Synergie...), Aménager (urbanisme, mobilité, GEMAPI, projets en cours), Se divertir (accès au site dédié au tourisme, à la culture et à la vie associative),

**Des accès rapides** : Nous contacter, Paiement en ligne, Formulaire de demande pour différents services (déménagement/emménagement, eau/assainissement déchets), France services, Nous rejoindre (offres d'emploi)

**Des actualités,**

**Une présentation du territoire** (carte des 32 communes).

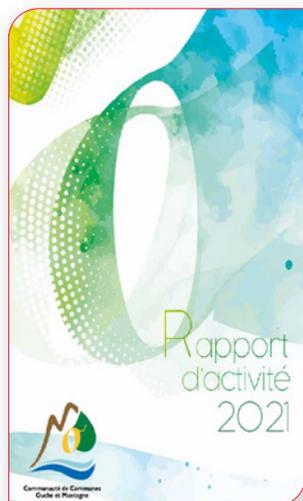
Rendez-vous sur [ouche-montagne.fr](http://ouche-montagne.fr)



## → Rapport d'activité 2021

Vous voulez en savoir plus sur le fonctionnement de la Communauté de Communes, ses missions, ses services ?

Consultez le rapport d'activité 2021 à la CCOM, en mairie ou en ligne sur le site internet. L'occasion de comprendre les actions menées par les services durant l'année 2021.



## → Extension des consignes de tri

A partir du 1er janvier 2023, les consignes de tri évoluent et s'étendent à tous les emballages plastiques pour faciliter le geste de tri et améliorer le recyclage des déchets.

Il sera dorénavant possible de déposer dans le bac jaune, en plus des déchets déjà acceptés, tous les emballages en plastique : blister, barquette, film, tube de dentifrice, pot de yaourt...etc. Les habitants du territoire recevront courant décembre toutes les informations nécessaires.

Une fois vos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser la matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets dans un souci de préservation des ressources naturelles. N'oubliez pas : le meilleur déchet est donc celui qu'on ne produit pas ou celui que l'on valorise chez soi !

## → France Services

Accédez facilement aux services publics : accueil/information, accompagnement dans vos démarches administratives, mise à disposition d'outils informatique et aide à l'utilisation des outils numériques. Rendez-vous au 11 rue Ferdinand Mercusot à Sombornon (03 73 55 11 51, [accueil.fs@ouche-montagne.fr](mailto:accueil.fs@ouche-montagne.fr)).

Horaires : Lundi : 13h30-16h / Mardi, Jeudi, Vendredi: 9h-12h et 13h30-16h / Mercredi: 9h-12h et 13h30-18h30 / Samedi : 9h - 12h.

## → Et aussi ...

... Des ateliers « Prévention des déchets »

... Des ateliers « Synergie » pour imaginer ensemble la future recyclerie du territoire.

Informations et inscriptions en ligne sur le site internet.

**Vous voulez être informés sur l'actualité et les projets de la CCOM :**

- Suivez le compte Facebook « CCOucheMontagne »
- Ou consultez le site communautaire : [ouche-montagne.fr](http://ouche-montagne.fr)



## → Les Sorcières de Mâlain

L'association Sorcières en foire tient particulièrement à remercier ses bénévoles pour le coup de main ÉNORME pour cette édition de juin 2022. Grâce à vous, cette manifestation fut un véritable succès ! Et rien de tel qu'un bon repas pour se retrouver et célébrer ensemble cette réussite. L'association a organisé le 17 septembre dernier, au bal monté d'Ancey, une soirée de remerciement pour ces formidables bénévoles !

Au programme, apéro accompagné de musique, suivi d'un repas. La soirée s'est terminée sur la piste endiablée rythmée par la musique de Christian Mansour et Acoustic Jam, qui nous ont joué des reprises de rock envoûtantes.

Près de 300 convives ont répondu à l'appel des Sorcières pour ripailler et festoyer. La soirée s'est déroulée dans une ambiance ensorcelée, festive malgré le froid extérieur. Les bénévoles étaient heureux de nous retrouver. Ce bonheur fut partagé par le bureau. La magie des Sorcières était dans l'air... Lors de cette soirée, notre président (David Milhem) a annoncé que nous n'avons plus que quelques mois pour organiser la prochaine foire.

Et oui ! On est fous, on y retourne !

La prochaine foire est annoncée  
officiellement pour les 3 et 4 juin 2023.

Le temps de refroidir les chaudrons et on va très vite repartir sur nos balais magiques. Les ateliers bénévoles vont bientôt reprendre. Si vous êtes tentés, rejoignez-nous ! Les petites mains sont les bienvenues. Les bricoleurs ont également leurs places parmi nous. N'hésitez pas à nous contacter: benevoles.sorcièresdemalain@gmail.com

Les Sorcières ont plus d'un tour dans leurs sacs et vous réservent encore quelques surprises.

Prochainement nous annoncerons la date de notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra au premier trimestre 2023.

Sorcièrement,



### Programme de la rentrée 2022 !

le chauffe savates café associatif Risomes

Bar et petite restauration !

#### CONCERTS

**Vendredi 2 décembre, 20h : Ytiak**  
Accordéoniste Dijonnais, Ytiak vous invite à la flânerie et la rêverie saupoudrées d'un soupçon de folk, à travers une succession de peintures musicales.

#### CAFE PHILO

**Vendredis 21 octobre et 9 décembre : Cie L'Oiseau Monde**  
L'Oiseau Monde vous convie à un temps d'échanges en vue de son prochain spectacle « Thanatos, 33 façons de mourir », qui traitera de la mort d'une façon qui se veut vivante et pleine de joie !

Le Chauffe-Savates | 28 rue de la gare, 21410 Mâlain  
Ouvert chaque vendredi de 18h à 22h  
Consommation soumise à adhésion à l'association

Entrée libre | Concerts au Chapeau  
Merci de penser aux artistes qui ont accepté de nous offrir ces spectacles

## → Risomes

L'association Risomes vous propose un beau programme pour les soirées de l'automne/ hiver. Les concerts du 1er vendredi du mois ont repris. Nous vous accueillons désormais au chaud et à l'abri au Chauffe Savates : le 4 novembre avec Kissé et son sampler puis le 9 décembre autour de l'accordéoniste dijonnais Ytiak. L'entrée est libre, les concerts au chapeau et une simple adhésion annuelle (10€) vous permet d'accéder au café tous les vendredis soir. Cette adhésion vous permettra aussi de vous rendre à la Tourniquette l'épicerie associative, pour faire le plein de produits locaux et bio, à quelques pas de chez vous : le mardi, mercredi et vendredi de 15 à 19h et le samedi de 10h à 12h.

Les conférences-débats font leur retour : ce sont avant tout des moments de découverte et de partage, autour d'un livre, d'une idée, d'un projet. Après la projection d'un documentaire sur la Maison du Peuple de Saint-Claude, Risomes vous invite pour un échange autour d'un sujet crucial après un été de sécheresse : l'eau ! Rendez-vous le 19 novembre à 19h au Chauffe Savates pour échanger sur un accès juste et équitable à une eau de qualité.

Retrouvez l'ensemble des activités et rendez-vous de l'association sur le site <https://alternatives-agriculturelles.fr>

Et n'hésitez pas à venir nous rencontrer !

**Risomes : 28-30 rue de la gare à Mâlain**



## → Le GAM

Pour clore la saison 2022, le château de Mâlain a accueilli avec un réel plaisir le Trail des Sorcières ce 1<sup>er</sup> novembre.

L'hivernage peut donc commencer, ce qui ne signifie pas abandon ! Les bénévoles du Groupement archéologique du Mesmontois auront à cœur ces prochains mois de parfaire son aspect, son cheminement, ses abords, finaliser les «petits» chantiers possibles restés en suspens, peaufiner la présentation et l'ameublement des salles, améliorer la signalisation pour assurer une meilleure sécurité...

Aussi entreprendre une véritable réflexion sur l'avenir du château, et du coup sur notre association. Dans un premier temps, à la fin du siècle dernier, elle s'était engagée à remonter et stabiliser ce qui devait l'être et sauvegarder ce qu'elle pourrait de ruines devenant menaçantes. Ce faisant, en moins d'une décennie, la découverte de murs en place, alors complètement enfouis et ignorés l'ont amenée à poursuivre sa tâche de restauration. Un travail colossal s'est imposé au GAM, conduit de main de maître par Louis Roussel, rendant parfaitement lisibles les plans au sol d'un premier château (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>), puis d'un second (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>), avec l'aide précieuse d'un texte sur parchemin datant du XV<sup>e</sup> siècle, il y a 600 ans exactement !

Une période de reconstruction s'est ensuivie rendant ses volumes au corps de logis derrière le mur-rempart et la grosse tour d'apparat qui demeureront pour longtemps encore les emblèmes assurés de Mâlain.

Certes, aujourd'hui, il reste encore des possibilités, mais le GAM n'a jamais eu vocation à aller au delà du raisonnable. Un renouvellement profond de l'association participera à sa survie ; il me semble absolument nécessaire pour continuer ce « grand oeuvre » de trouver très vite des forces vives et entreprenantes, quitte à les accompagner d'un regard bienveillant, en prodiguant conseils, en partageant nos connaissances, le savoir des uns et des autres.

**Nous accueillerons bien sûr tous les Malinois qui souhaiteraient en être les futurs acteurs...**

L'occasion leur en sera donnée **le 21 janvier 2023, jour où se tiendra la prochaine Assemblée Générale de l'association**, avec le renouvellement des dix membres élus formant le Conseil d'administration (le onzième, de droit, étant désigné par le Conseil Municipal). Pour prendre part au vote, et avoir la possibilité de se présenter en tant qu'administrateur, les statuts prévoient cependant deux années successives de cotisation, 2022 et 2023 par exemple.



## Château de Mâlain

*GAM - Groupe Archéologique du Mesmontois*

Dans cette même démarche, les « Institutions » locales et leurs spécificités, sont toutes invitées à devenir nos partenaires privilégiés. J'en profite pour remercier la Municipalité de Mâlain qui, cette année, en réitérant sous la forme d'une nouvelle convention le bail signé en 1985, nous réassure de sa confiance. Et aussi la Communauté de Communes Ouche et Montagne qui, en choisissant cet été le Château de Mâlain comme relais de l'Office de Tourisme nous a offert un magnifique partenariat permettant, pendant treize semaines, l'ouverture du site cinq après-midis sur sept.

Presque au niveau de ces « Institutions », je n'oublie pas Les Sorcières en Foire qui par leur enthousiasme et leur généreuse participation, contribuent un peu, beaucoup, très largement, à notre stabilité financière, et ce n'est pas rien !

Nous ne pouvons que souhaiter voir se pérenniser ces initiatives et la chaleur des relations humaines qu'elles engendrent. Ne les décevons pas.

Merci enfin, et pour toutes sortes de raisons, aux cent vingt adhérents actuels du GAM, aux bénévoles qui répondent à nos sollicitations diverses et variées, à l'équipe qui m'a entouré et secondé.

*Guy DELORME*

*Président du Groupe archéologique du Mesmontois*



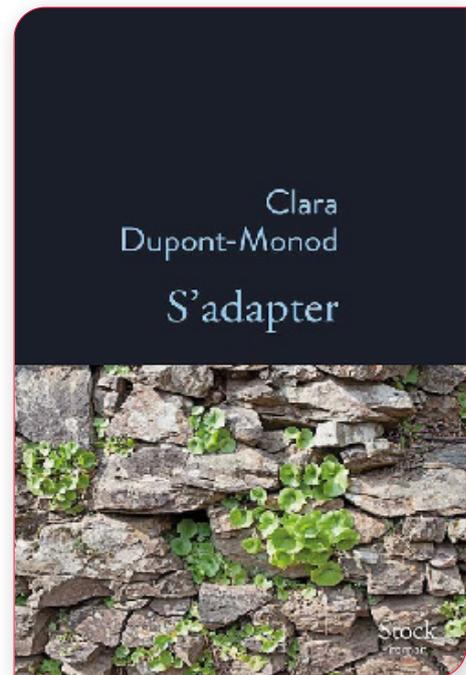
## → Et pendant ce temps-là à la bibliothèque...

### *Dans les coulisses du club de lecture*

Rendez-vous était pris le jeudi 9 juin matin pour attribuer le prix du club.

Nous étions presque toutes là pour débattre des huit livres en lice. C'est le magnifique roman de Clara Dupont-Monod « S'adapter » qui a mis tout le monde d'accord et emporté la mise.

« Comme dans un conte, les pierres de la cour témoignent. Comme dans les contes, la force vient des enfants, de l'amour fou de l'aîné qui protège, de la cadette révoltée qui rejettera le chagrin pour sauver la famille à la dérive. Du dernier qui saura réconcilier les histoires. La naissance d'un enfant handicapé racontée par sa fratrie. »



### À propos du réseau des bibliothèques

Des ateliers ont été organisés en septembre et octobre par la Communauté de Communes Ouche et Montagne (CCOM) pour développer son réseau de bibliothèques qui inclura désormais celle de Somberton.

Animés par la Médiathèque Côte d'Or, ces ateliers ont réuni bénévoles, salariés et élus pour réfléchir à l'offre de lecture publique et à des animations culturelles sur l'ensemble du territoire de la CCOM.

### Nouvelles acquisitions



### À venir

Les Nuits de la lecture / 19 au 22.01.23  
sur le thème de « la peur »  
[www.nuitsdelalecture.fr](http://www.nuitsdelalecture.fr)



### Rappel des horaires

**Mardi de 16h30 à 18h**  
**Samedi de 10h à 12h**





## → Foyer Rural

Bonjour à toutes et tous,

Les activités suivantes ont repris cette année :

- Le CIRQUE le mercredi à partir de 14h30 pour les enfants de 5 ans au pré-Ado
- L'éveil Danse le mercredi à partir de 17h00 pour les petites à partir de 4 ans et 17h45 pour celles de plus de 6 ans
- Le YOGA le mardi soir de 20h00 à 21h30, nous avons pu reprendre ces cours à la Maternelle
- La GYMNASIQUE douce le mardi matin de 10h à 11h30
- La GYMNASIQUE adulte le jeudi de 20h15 à 21h15
- La Danse moderne n'est plus à Mâlain, elle se déroule à Lantenay le jeudi à 17h30.
- J'espère reprendre ses cours à la rentrée sur Mâlain, avec un autre professeur.

- En ce qui concerne la DANSE CLASSIQUE, nous ne trouvons toujours pas de Professeur ayant un Diplôme d'Etat ! Nous avons épuisé toutes les ressources du canton, mais il n'y a plus de cours de Classique dans le coin.

Je suis toujours preneuse de toute solution pour la rentrée prochaine.

Nous venons d'avoir notre Bourse aux jouets les 22 et 23 octobre. Les visiteurs ont été plus nombreux le dimanche. Et nous n'avons pas fait salle comble pour les exposants sur les 2 jours.

La prochaine date à retenir sera celle de la Brocante le 14 mai.

Je vous souhaite ainsi que toute l'équipe du Foyer Rural, à vous et vos proches, d'être en bonne santé et une bonne année d'activité avec nous.

Prenez soin de vous.

*Christine BEILLOIN  
Présidente du Foyer Rural de Mâlain*

## → Galop Mâlain

### Le Galop Mâlain tient son allure !

Encore de beaux classements pour nos jeunes et moins jeunes cavaliers. Plusieurs concours sont encore à venir pour notre belle équipe !

Notre vide grenier de septembre fut un grand succès ! Merci de nous avoir rendu visite !

Nous étions également aux côtés du Duc de Somberton lors du trail des Sorcières le 1er novembre 2022.

Nous allons passer l'hiver dans nos boxes et reviendrons aux beaux jours pour organiser un ride and run/ run and bike pour votre plus grand plaisir !

Au plaisir !

*Bottement vôtre, l'équipe du Galop  
Mâlain*





Femme tout en sourire et joie de vivre, Marie-Jeanne est installée à Mâlain depuis une quinzaine d'années. Energéticienne, elle lève le voile sur son activité de thérapeute et revient pour nous sur son parcours, qui, comme elle le décrit avec malice lui vaut d'être « connue comme le loup blanc sur tout le territoire ». Entretien riche en énergie positive !

### **Comment es-tu arrivée à Mâlain ?**

Je suis arrivée en Bourgogne après une vingtaine d'années passées dans mon Aube natale et dans la Marne, où mon père était instituteur.

Une fois mariée, j'ai vécu longtemps à Blaisy-Bas où j'ai été secrétaire de mairie ainsi que dans différentes communes des alentours.

En 2007, je suis devenue Directrice Générale des Services de la Communauté des communes du Somberronnais. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que je me suis installée à Mâlain, charmée par son cadre magnifique.

On peut dire que même si je ne suis pas née ici, je connais très bien le territoire

### **A quel moment as-tu monté ton cabinet ?**

J'ai créé ma micro entreprise en 2008, après ma retraite.

Mon cabinet était initialement dans l'ancienne poste, ce n'est que quelques années après que j'ai pu déménager définitivement au 21 rue des Ferrettes, avec cette merveilleuse vue sur le village et sur la vallée.

Mon activité fonctionne principalement par le bouche-à-oreille qui est vraiment mon meilleur moyen de communication.



### **Comment es-tu devenue thérapeute ?**

En 2001, je suis partie à Pittsburgh aux Etats-Unis et j'ai vécu une expérience très particulière. Mon éducation cartésienne avait du mal à l'interpréter mais ça a été le déclic pour que mon esprit s'ouvre à l'univers.

J'ai donc suivi beaucoup de formations : ostéopathie, hypnose, programmation neuro-linguistique mais aussi la re-harmonisation énergétique et la somatologie avec l'alsacien Jean-Michel Demelt et l'ouverture du péricarde avec l'Espagnole Monserrat Gascon. Je suis aussi barreur de feu.

### **Quelle est l'appellation qui définit le mieux ton travail ?**

Je n'aime pas trop les termes de rebouteux ou magnétiseur. Pour que ce soit accessible à tous, on peut utiliser le terme d'énergéticienne mais je me considère plutôt comme un ustensile de l'univers, un femme de coeur qui accueille tout le monde.

### **En quoi consiste une séance avec toi ?**

Je considère que mon travail peut être un complément des soins de la médecine classique, je ne prétends pas la remplacer.

Dans un premier temps, je fais connaissance avec la personne, ses antécédents médicaux et sa situation générale. Il est important pour moi de mettre l'égo de côté et ne jamais être dans le jugement. Seulement après cette première étape, on peut passer au soin sur la table. Attention ce n'est pas de la manipulation ni des massages mais plutôt un travail fluide.

Je me sers beaucoup de la fasciathérapie, ce sont des étirements pour reconnecter le fascia (qui est un élément anatomique du corps humain) constitué principalement de tissus conjonctifs. Il a un rôle important au niveau de la mobilité et du tonus musculaire.

### **Qu'est ce qu'on peut te souhaiter ?**

Que mes mains soient justes et que je trouve l'énergie pour continuer d'aider les gens encore pendant longtemps.

# ATELEC

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE



Une idée lumineuse pour tous vos travaux d'électricité :

- Dépannage
- Mise en conformité
- Réfection d'ancien
- Construction neuve
- Chauffage électrique
- Câblage informatique
- Industrie

5, Impasse des Tilleuls - 21410 MALAIN  
Route de Saulon - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN  
Tél./Fax : 03 80 23 64 75  
Portable : 06 11 67 28 90

## Bruno LACHICHE

Vente,  
Entretien, SAV  
adoucisseur d'eau  
toutes marques,  
piscine privée

54 bis rue Boudrot  
21410 MALAIN

Tél. 03 80 23 62 80

Port. 06 28 04 82 18

E-mail : bruno.lachiche@dbmail.com

## PIETRAPOLIS

IMMOBILIER

Edwige FAUGERAS  
06 20 43 03 36

Estimation - Vente

e.faugeras@pietrapolis.fr  
rue de l'église - 21410 PRALON

## Menuiserie Chaineaux

rue du Four - 21410 Mâlain

Menuiserie du bâtiment / Restauration / Patrimoine  
Escaliers / Parquets / Agencement intérieur

03 80 49 72 33 - 06 71 87 29 82  
www.menuiserie-chaineaux.com

sbelec21@hotmail.fr



**SB ELEC**  
électricité générale  
neuf et rénovation

Bouttefray Sébastien  
3 petite rue gaudot  
21410 Mâlain

tel: 06.79.70.51.56



## Bien être à Malain

Thérapie japonaise sous forme de  
pressions avec les mains sur le  
corps habillé et étirements

Pour tous les problèmes liés au  
stress, mal de dos, sciatiques,  
entorses, tendinites, problèmes de  
sommeil, migraines, burn-out

Anne Loones  
Praticienne en Shiatsu  
Ecole française d'Eric Martin  
5 rue des vignes MALAIN  
06 13 12 88 46

Séance d'une heure, sur RDV, à mon domicile  
Séance "découverte" à 25 euros, puis 40 euros

## GRAFiTek

grafik / web / print / référencement / com'

Arnault LEMAIRE  
06 16 27 14 88  
www.grafitek.fr

## Aec Espace Pub

Objets et cadeaux publicitaires

4, rue des Ferrettes • 21410 Mâlain  
Tél. 03 80 23 67 02 • Fax 03 80 23 67 08  
E-mail : aec.espace.pub@wanadoo.fr



	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

## HORizontalement

1. Fleuve côtier méditerranéen sans le « R » terminal; Fleuve du Nord de la France qui a donné son nom à un département
2. Vallée normande arrosée par la Touques; Article contracté et première moitié de cette vallée
3. Première page d'un journal; Rivière affluent du 7 vertical
4. Région pyrénéenne arrosée par la Têt
5. Grand fleuve prenant sa source en Côte-d'Or
6. Vieille coutume; Direction Bayonne
7. Ville de la banlieue parisienne sur le 5 horizontal
8. Se jette dans la Loire à Nantes; Note de musique désuète

## VERTICALEMENT

1. Fontaine célèbre qui donne naissance à la Sorgue
2. Petit fleuve breton qui se jette dans la rade de Brest; Chalon ... Saône
3. Rivière pyrénéenne affluent de la Garonne; Rive droite
4. Pronom personnel; Préposition; Fin d'infinitif
5. Lien pour mener un chien
6. Affluent de la Saône venant des Vosges
7. Affluent de la Loire qui passe à Angers; Petite ville de Seine-Maritime
8. Affluent de la Seine qui arrose Chartres; Cardinal